

Information secrétaire de mairie

Madame, Monsieur,

En période de réserve électorale, par professionnalisme et neutralité, je vous partage cette information suite au conseil municipal du mardi 3 mars.

La Direction Générale des Finances Publiques a demandé à toutes les communes de voter le Compte Financier Unique avant les élections municipales et le budget primitif en avril. Or, suite à un dysfonctionnement de leur logiciel Hélios, j'ai présenté au conseil, le mail envoyé à toutes les communes.

Extrait : « *il vous est demandé de reporter à une date ultérieure le vote du CDG ou du CFU; ce vote ne peut avoir lieu si vous n'avez pas reçu le compte définitif signé du comptable ; la Préfecture considèrera que le vote sur un compte provisoire n'est pas réglementaire, et un nouveau vote s'imposera ultérieurement [...]* A ce jour rien ne fonctionne »

Comme il est rappelé chaque année dans la gazette, la consultation du livre des comptes est un droit à chaque administré, aux horaires de permanence.

Le comptable du Trésor Public vérifie et contrôle, avant d'engager la dépense des factures.

La commune est tenue de présenter un compte administratif puis la Direction Générale des Finances Publiques émet un compte de gestion de l'année échue : les deux comptes doivent être concordants avant le vote du conseil municipal.

Point sur l'avancée des subventions obtenues sur le comblement des cavités souterraines :

A ce jour, le coût total des travaux s'élève à 489 654.84€ HT pour la partie communale.

Le Fond Barnier nous octroie 103 478.15€ HT

La commune a obtenu une dérogation préfectorale à l'Article L1111-10 du code général des collectivités permettant de défendre 100% d'aides publiques.

La prochaine commission pour l'octroi des subventions européennes est prévue en avril.

Madame, monsieur, je vous remercie de votre attention et compréhension. Stéphanie Willmann

Infos Municipales

Qualité de l'eau potable :

La dernière analyse de l'ARS du 20 janvier est consultable : <https://habarcq.fr/votre-mairie/gestion-des-eaux/>

Fermeture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale :

En raison des congés, l'agence postale communale sera fermée du 14 au 21 mars 2026

La mairie sera fermée du 23 au 27 mars 2026

Inscriptions école rentrée 2026

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 avril 2026, sur rendez-vous avec Mme LECLERCQ, la Directrice du RPI. Contact par téléphone uniquement le vendredi au 03 21 58 37 79.



Vie du village

Opération Hauts-de-France propres 2026.



Les chasseurs vous invitent le dimanche 8 mars 2026 à 9H00 dans la cour de l'ancienne ferme Delaby rue d'Arras.

Bravo à tous pour votre participation à cette initiative écocitoyenne intergénérationnelle !



Second Salon du Mieux-Être – les 7 et 8 mars 2026 :

Des thérapeutes de qualité seront présents pour vous faire découvrir leurs pratiques, partager leur savoir-faire et vous offrir un moment de détente et de bien-être.

Norbert, accompagné du Comité des Fêtes, vous donne rendez-vous à **L'Escale** pour un moment de détente et de convivialité ✨

À vos paniers ! Les enfants du village à la chasse aux œufs !



Les Habarcquois(es) de moins de 10 ans sont invités à se retrouver devant l'église le **lundi 6 avril vers 10h30** pour la traditionnelle Chasse aux œufs.

Parents et enfants seront ensuite invités à partager un petit moment de convivialité. Bonne humeur et gourmandises seront au rendez-vous !

Afin de faciliter l'organisation, merci d'inscrire vos enfants, en précisant leur nom et prénom ainsi que date de naissance, **avant le 26 mars** par mail à l'adresse suivante : **mairie.habarcq@wanadoo.fr**

Élections municipales 15 mars 2026

Les élections municipales se tiendront en mairie, uniquement le 15 mars 2026 avec le dépôt de 2 listes.

Le mode de scrutin évolue pour les communes de moins de 1000 habitants : fin du panachage, scrutin paritaire...

⚠ Chaque bulletin de vote barré ou modifié sera déclaré comme NUL.

Retrouvez toutes les informations via : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/municipales-2026-mode-de-scrutin-change-pour-communes-de-moins-de-1-000-habitants>

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 et 22 mars
2026

Communes de
- 1 000
habitants

~~NUL~~

Fin
du panachage

Il **n'est plus possible**
d'ajouter, de rayer ou de modifier
l'ordre de la liste de votre bulletin de vote